

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 2 août 2010 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2010.
3. Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois.
7. Renouvellement du contrat des assurances 2010-2011.
8. Autorisation relative à des frais d'inscription pour le colloque de zone des directeurs municipaux de la zone Centre-du-Québec.
9. Autorisation de dépense pour des travaux de voirie sur le chemin de la route du 6 au 7.
10. Rapport d'inspection pour le 68, rang Chicago.
11. Acceptation des permis 2010-07-090 à 2010-07-116 pour une valeur de 1 034 500,00\$.
12. AFFAIRES NOUVELLES
 1. Autorisation – marquage de la chaussée pour traverses de piétons.
13. Période de questions.
14. Clôture de la séance.

2010-08-132

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-08-133

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2010

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2010 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-08-134

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer

La liste des comptes du mois de juillet 2010 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 10 pages, totalisant 171 781,72\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2010 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 171 781,72\$.

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de juillet 2010, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Avis de conformité

- Lucie Cloutier

Ministère des Affaires municipales

- Adoption par le gouvernement du Québec du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, entré en vigueur le 22 juillet 2010
- Portrait de la situation en 2009 du Web municipal au Québec

Ministère des Transports

- Réponse négative concernant la demande de panneaux de signalisation indiquant la présence de chevreuils sur la route 116

Tourisme Bois-Francs

- Présentation du dépliant de la Balade Gourmande des Bois-Francs 2010

Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

- Mise en garde de la Direction de la santé publique La BERCE DU CAUCASE : UNE PLANTE ENVAHISSANTE ET TOXIQUE

Citoyenneté et Immigration Canada

- Inter-Action : le nouveau Programme de subventions et de contributions pour le multiculturalisme du Canada

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2010-08-135

Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que monsieur Michel Larochelle soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-08-136

Renouvellement du contrat des assurances 2010-2011

Après étude du dossier relativement aux conditions de renouvellement de la police d'assurance générale pour la municipalité, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise le renouvellement du contrat des assurances pour une période d'un an, du 9 août 2010 au 9 août 2011 avec la firme Essor Assurances Placements Conseils inc.;

Que le Conseil autorise également une augmentation de la protection dite « Umbrella » de 2 millions pour un total de 5 millions. Les primes à payer seront de :

Assurance générale :	18 976,00\$
Automobile :	1 150,00\$

La prime annuelle, excluant les taxes est de 20 126,00\$, il faut additionner un montant de 800\$ comme honoraires professionnels payable à Gestion A. Laviolette Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-08-137

Autorisation relative à des frais d'inscription pour le colloque de zone des directeurs municipaux de la zone Centre-du-Québec

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'autoriser les frais d'inscription de 75,00\$ du colloque annuel de zone pour la directrice générale, Madame Francine Moreau.

Ce colloque aura lieu le 16 septembre prochain à Manseau. Les frais de déplacement seront remboursés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-08-138

Autorisation de dépense pour des travaux de voirie sur le chemin de la route du 6 au 7

Attendu qu'en vertu de la planification des travaux de voirie, l'inspecteur municipal, Marcel Marchand, dépose aux membres du conseil un estimé des travaux prévus au budget concernant la réfection de la route du 6 au 7.

Attendu que les coûts estimés sont d'environ 60 000\$, l'inspecteur avise le Conseil qu'étant donné la nature des travaux (beaucoup de roc à casser), il est possible que des sommes supplémentaires soient nécessaires mais que pour le moment c'est difficile à évaluer;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise une somme de 60 000\$ pour des travaux de réfection, faits en régie sur la route du 6 au 7.

Que ces travaux consistent à nettoyer les fossés et à faire le drainage.

Que la dépense totale sera affectée à même les revenus de l'année et comptabilisée dans les immobilisations en vertu de la Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-08-139

Rapport d'inspection pour le 68, rang Chicago

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de Monsieur Patrick Parenteau, inspecteur en bâtiment. Ce rapport indique avec photo à l'appui, que le propriétaire du 68 rang Chicago déroge à l'article 3.14.2 du règlement de construction relatif à la propreté des terrains.

Pour agir dans ce dossier le Conseil doit par résolution autoriser à faire exécuter les travaux requis.

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que le conseil autorise à prendre les procédures pour faire exécuter les travaux requis en vertu de l'article 3.14.3 si après l'envoi d'un avis transmis par courrier recommandé, le propriétaire refuse ou néglige de faire les travaux demandés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-08-140

Acceptation des permis 2010-07-090 à 2010-07-116 pour une valeur de 1 034 500,00\$.

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2010-07-090 à 2010-07-116 inclusivement pour une valeur de 1 034 500,00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

2010-08-141

Autorisation – marquage de la chaussée pour traverses de piétons

Attendu qu'en mars dernier le Conseil recevait de l'information concernant le passage du Sentier des Trotteurs (sentier pédestre) sur le rang 7;

Attendu que le Conseil a consenti à installer les panneaux de signalisation requis aux passages de piétons;

Attendu que ce sentier traverse le rang 7 à quatre endroits, il serait souhaitable de marquer l'asphalte avec de la peinture jaune afin que les quatre passages soient clairement identifiés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que soit autorisée une somme de 500\$ plus les taxes afin d'exécuter les travaux de marquage à la chaussée sur le rang 7 pour identifier les quatre passages de piétons relatifs au Sentier des Trotteurs.

Que la Compagnie Lignco Sigma soit retenue pour faire les travaux requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2010-08-134, 2010-08-136, 2010-08-137, 2010-08-138 et 2010-08-141.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2e jour du mois d'août 2010.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2010-08-142

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière